

Los douje prumiès jouns de janvi anoucian
le tems de lous doujé mes oungan.



Sommaire

Échos du
conseil
municipal

Éditorial

Infos
municipales

Zoom sur...

Vie
associative

Denière minute

**Bonne et heureuse
année 2018**

Séance ordinaire du 9 octobre 2017



Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, la modification de la durée de travail d'un agent communal ;
- à l'unanimité, validé l'avant projet sommaire (APS) du groupe scolaire.

Le Conseil a discuté et/ou été informé :

Δ de l'avancement des chantiers en cours.

Séance ordinaire du 6 novembre 2017



Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, le renouvellement de la convention de fauchage des aires de manoeuvre de l'aérodrome ;
- à l'unanimité, l'indemnité de conseil du comptable de la collectivité ;
- à l'unanimité, la délégation de maîtrise d'ouvrage à une association, sous réserve de la signature d'une convention ;
- par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le rapport de la commission des charges transférées à la Communauté de communes Terres du Lauragais ;
- par 6 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions, le refus de transférer la compétence "Eau", à la Communauté de communes Terres du Lauragais.

Le Conseil a discuté et/ou été informé :

- du projet du CTR "En Boulou" de mettre en place une "boite à livres", sur la place d'Auta ;
- du contentieux entre la commune et un particulier, concernant le chemin du Clos ;
- de l'organisation d'une réunion publique concernant le groupe scolaire.

Séance ordinaire du 11 décembre 2017



Le Conseil a validé :

- par 10 voix pour et 4 abstentions, la prise en charge de la participation de la commune au syndicat mixte de réhabilitation de la décharge de Drémil, par la Communauté de communes ;
- par 13 voix pour et 1 abstention, la création d'un service commun d'urbanisme à la Communauté de communes ;
- par 12 voix pour et 2 abstentions, le transfert de propriété d'une ZAC de Villefranche à la Communauté de communes ;

- à l'unanimité, les demandes de subvention pour le groupe scolaire, auprès de l'Etat, du Département et de la Région Occitanie ;
- par 12 voix pour et 2 contre, l'annulation de la délibération de délégation de maîtrise d'ouvrage à une association ;
- à l'unanimité, le budget 2017/18, du centre de loisirs ;
- à l'unanimité, la grille des tarifs familles du centre de loisirs.

Le Conseil a discuté et/ou été informé :

- de l'avancement des chantiers en cours ;
- de l'avant projet définitif (APD) du groupe scolaire ;
- des demandes de subventions en cours.

Séance ordinaire du 8 janvier 2018



Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, l'adhésion de la commune à un groupement de commandes de l'ATD 31 ;
- à l'unanimité, un avenant au marché de la salle polyvalente.

Le Conseil a discuté et/ou été informé :

- du point des travaux d'infrastructure ;
- de légers dégâts survenus lors du coup de vent de décembre ;
- de l'avancement du bulletin municipal ;
- de l'organisation de la "Galette des Rois".

**Les comptes rendus complets des réunions
du conseil municipal sont disponibles sur le
site de la commune
www.bourg-saint-bernard.fr**

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Il n'y a aucun doute : 2017 a été, pour notre commune, une année de grand bouleversement. Les travaux de mise aux normes d'accessibilité de certains bâtiments ont débuté à l'automne à l'église de Roques et à l'aérodrome. Ils devraient se poursuivre tout au long de 2018 à la salle polyvalente « Robert de Laplagnolle » et à la salle des fêtes du village. Après une longue expertise et un accord avec notre assureur, les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente ont enfin, démarré au mois d'août.



Sur le plan institutionnel, 2017 aura été l'année de la fusion des intercommunalités de Cœur-Lauragais, Cap-Lauragais et Coloursud. Cependant, je ne peux m'empêcher de rappeler que la commune demeure la collectivité préférée des Français, le centre de décisions le plus proche, la communauté républicaine de base et l'instance démocratique du quotidien.

Nous avons été élus par vous, vous nous avez fait confiance. Nous avons dépassé la mi-mandat et c'est aussi le moment de présenter le projet de groupe scolaire et d'aménagement du terrain de football, au cours d'une réunion publique. Malgré la crise, les restrictions budgétaires et la baisse des dotations de l'Etat, nous allons pouvoir réaliser cet investissement indispensable au bien être des écoliers, en espérant, bien sûr, obtenir les subventions auprès des différents partenaires : Etat, Conseil départemental, Région Occitanie, CAF.

La vie de notre village est riche en événements, en projets, en animations diverses. Je voudrais remercier tous ceux qui œuvrent à cette vitalité exemplaire, car sans eux, rien ne serait possible.

Je remercie aussi, toutes les familles qui ont décoré leur maison pour les fêtes de fin d'année et les encourage à continuer.

Enfin, j'adresse, au nom de l'ensemble du conseil municipal, un message de fraternité de chaleur humaine et d'espoir, ainsi que nos vœux les plus sincères de bonne année 2018.

Andrée Oriol



La mairie
Tel : 05 62 18 86 50
Fax : 05 62 18 86 51

mairie.stbernard@wanadoo.fr



Ouverture au public

- LUNDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MARDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MERCREDI Fermé au public
- JEUDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- VENDREDI de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Directeur de la publication
R. FERRANDO (1er Adjoint)

Comité de rédaction
E. CESSÉS - Ch. LAHOZ - S. LE JOLY - D. PARKER - G. PINEL - M.C. PINEL - J.P. RIBAUT - P. ZENATTI

Crédits
fr.vector.me, freepik.com

Tiré à 450 exemplaires imprimés par nos soins

CONCOURS DE DESSIN

Le dessin de la couverture de ce bulletin a été réalisé par Lenny (CE2).

Les vingt enfants de l'ALAE ont participé à un grand concours, sur le thème de la nouvelle année. Le dessin gagnant a été sélectionné par les habitants du Bourg, petits et grands. Au vu de la qualité et de la beauté des dessins, le vote a été si serré, que le jury a été contraint de tirer au sort le gagnant. Nous félicitons Lenny et remercions, par ordre alphabétique, Alexis (CE2), Apolline (GS), Eliot (CE1), Hugo (CP), Hugo (CE1), Jules (CP), Myriam (5 ans), Nolann (CE1), Maël (CP), Tanaïs (CE2), Tom (CE2), Raphaël (GS) et Zoé (CE2).



GOUTER DES AINES

Cette année encore, la salle des associations étant toujours indisponible, c'est à la cantine des écoles que les aînés se sont retrouvés pour le traditionnel goûter. La salle était bien pleine et les convives joyeux. Les pâtisseries et la blanquette n'y ont pas résisté. Et comme les années précédentes, la chorale du Bourg nous a fait son aubade, avec notamment, un pot-pourri des « chansons éternelles », repris en chœur et en cœur.



Bonne année à tous les aînés et à l'année prochaine.

DEPART

Après presque quatre années passées au Bourg, Brigitte et Christophe Bodillo, nos épiciers, quittent le village, pour se retirer dans le joli village de Moussoulens, dans l'Aude. Nous tenons à les remercier bien chaleureusement, non seulement d'avoir tenu l'épicerie du village, tellement importante pour la vie de la commune, mais surtout de l'avoir fait avec un dévouement, une disponibilité et une gentillesse reconnus de tous. Nous leur souhaitons une bonne installation à Moussoulens et tous nos vœux les accompagnent.



DISPOSITIF "VAGUE DE FROID"

Dans le cadre du dispositif saisonnier « Vague de froid », un registre est disponible à la mairie, afin de recenser les personnes âgées et handicapées vivant seules, qui en font la demande. Il doit permettre, lors de l'activation du dispositif, de guider l'action des services opérationnels sanitaires et sociaux en faveur des personnes vulnérables.



Pour toute information contacter le secrétariat de la mairie au 05 62 18 86 50

VIGNETTE CRIT'AIR

Par arrêté préfectoral, la circulation différenciée est mise en place à Toulouse à l'intérieur du périmètre du périphérique, (rocade exclue), à partir du 27 novembre 2017. Pour pouvoir rouler lors des pics de pollution, où l'atmosphère est très chargée en particules fines, les conducteurs devront démontrer que leur voiture, deux-roues ou poids lourd est peu polluant.

Pour cela, une vignette Crit'air devra être apposée sur le pare-brise. Elle sera de différente couleur, en fonction de la date de première mise en circulation du véhicule et de son type de carburant.

La vignette peut être commandée par Internet, sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire, ou par courrier postal, en téléchargeant et en imprimant un formulaire de demande.

<https://www.certificat-air.gouv.fr/>

Le propriétaire du véhicule doit simplement entrer son nom, prénom, adresse mail et numéro d'immatriculation. Coût de la vignette 4,18 €. Le paiement s'effectue en ligne si vous avez choisi de commander sur Internet, ou par chèque si vous avez opté pour le courrier. Le certificat Crit'air est envoyé quelques jours plus tard, par voie postale.

Attention, vérifiez bien que l'adresse de votre carte grise est à jour !



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CRÉISSANCE VERTE

Les différentes catégories du certificat sur la qualité de l'air

Voiture particulière :
Norme Euro (inscrite sur carte grise) ou date de 1^{er} immatriculation



Essence et autres

Diesel



Tous les véhicules
100% électriques et hydrogènes



Tous les véhicules gaz
et les véhicules hybrides rechargeables



Euro 5 et 6
À partir du 1^{er} janvier 2011



Euro 4
Entre le 1^{er} janvier 2006
et le 31 décembre 2010 inclus

Euro 5 et 6
À partir du 1^{er} janvier 2011



Euro 2 et 3
Entre le 1^{er} janvier 1997
et le 31 décembre 2005 inclus

Euro 4
Entre le 1^{er} janvier 2006
et le 31 décembre 2010 inclus



Euro 3
Entre le 1^{er} janvier 2001
et le 31 décembre 2005 inclus



Euro 2
Entre le 1^{er} janvier 1997
et le 31 décembre 2000 inclus

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Après une démarche concertée, la municipalité a décidé de maintenir l'organisation du temps scolaire sur 4 journées et demi, à la rentrée 2017-2018. Le maintien de cette organisation impose la pérennisation des NAP (nouvelles activités périscolaires), les mardis et jeudis de 15h à 16h30, afin d'ouvrir aux enfants, l'accès à des activités culturelles et sportives de qualité.

Cependant, l'aide financière de la CAF, pour soutenir l'organisation des NAP, est dorénavant, supprimée. Et ce temps d'activité sera désormais, totalement à la charge des parents. Toutefois, afin de réduire les coûts imposés aux familles, la commune mettra à disposition deux agents, pendant ce temps périscolaire.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Depuis le 6 novembre 2017, toutes les opérations sur les certificats d'immatriculation sont dématérialisées. Aucun dossier relatif à ces opérations n'est plus instruit par les services de l'Etat, au delà de cette date. L'accueil physique des usagers effectuant des formalités liées à ces certificats ou aux permis de conduire n'est plus assuré. Les usagers souhaitant effectuer une opération devront le faire sur

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>



Sur ce site, ils auront la possibilité de choisir le type de démarche ou d'être dirigés vers un professionnel habilité qui effectuera les opérations pour leur compte. La liste de ces professionnels figure sur le site :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-immatriculer-mon-vehicule>

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE



Depuis le 15 janvier 2018, la commune ayant adhéré à un nouveau bouquet de services, vous pouvez réaliser en ligne, certaines démarches administratives :

- demande d'inscription sur les listes électorale (ILE) ;
- recensement citoyen obligatoire (RCO) ;
- déclaration de changement de coordonnées (JCC) ;
- demande d'acte d'état-civil (AEC) ;
- déclaration d'ouverture de chantier (DOC) ;
- dépôt de dossier de PACS (DDPACS).

Ces formalités sont accessibles sur le site : <https://www.service-public.fr>

DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS

Le dépôt de débris de quelle que nature que ce soit, en dehors des conteneurs prévus à cet usage est considéré comme un dépôt sauvage. **A ce titre, il est interdit et passible de poursuites et de pénalisation.**

Nous rappelons qu'outre l'atteinte portée à l'environnement par le risque de pollution, l'enlèvement de ces dépôts représente un coût supplémentaire pour la collectivité (et donc, pour le contribuable), qui doit organiser l'enlèvement des déchets et le nettoyage du site.



Nous rappelons aussi, qu'une déchetterie est à votre disposition à Caraman, du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (tél 05 61 81 43 79). Elle peut recevoir tous les déchets qui ne peuvent être déposés dans les conteneurs, tels que bois, verre, électroménager, déchets verts, huile de friture et de vidange, métaux, batteries, textile, lampes, carton, mobilier.

CENTRE DE LOISIRS



Loisirs Education & Citoyenneté
Grand Sud

Le centre de loisirs de Bourg Saint Bernard est géré par l'Association LE&C Grand Sud, l'équipe d'animation se compose de Adeline Marty, directrice adjointe, Thomas Lehmann, animateur, Stéphanie Scantamburlo, animatrice et Laetitia Aussenac, directrice/ coordinatrice.

Rappel des activités de 2017 :

- novembre 2017/ MANIFESTATION LOCALE : durant les vacances de la Toussaint, les enfants du Centre de Loisirs ont préparé des soupes dans le but de participer à la Fête de la Soupe organisée par la Solédra de Lanta. Nous tenons à remercier les enfants, ainsi que les parents qui nous ont aidés lors de cette manifestation.



- décembre 2017 /ACTION SOLIDAIRE initi'Actives Solidaires : les enfants du centre de loisirs ont confectionné des objets afin de participer à une action solidaire en faveur des populations sinistrées des îles St Martin et St Barthélémy. Ces objets ont été vendus lors de la manifestation de « l'Avent ». Plus de 300 € ont été récoltés et reversés à la Croix rouge. L'école s'est associée à cette manifestation.

A venir février 2018 :

Comme chaque année, un séjour à la montagne est organisé du 26 février au 2 mars à Ercé (09). Ce séjour mutualisé est ouvert à 24 enfants de 6 à 11 ans. Les enfants pourront pratiquer ski alpin, randonnée en raquette, luge, fabrication d'un igloo, rallye photos...

Une réunion d'information aura lieu le mercredi 7 février au centre de Loisirs de Drémil Lafage à 18H45.

inscription par mail :

clsh-bourgstbernard@loisireduc.org

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Accueil de loisirs: 05.62.18.86.56 (mardi matin et mercredi après-midi uniquement)

Directeur adjoint : 06.78.71.27.34

A très bientôt et bonne année 2018!!!

POINT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

SALLE POLYVALENTE "Robert de Laplagnolle"



A la suite de problèmes imprévus sur la toiture du bâtiment (tuiles amiantées non réutilisables, plaques sous-tuiles ne sont plus fabriquées), le chantier de réhabilitation de la salle polyvalente a dû être interrompu quelques temps. Les nouvelles études techniques et les délais de commande des matériaux ont quelque peu impacté le planning initial.



Une bonne partie des travaux intérieurs a pu être réalisée avant la découverte de ce problème, mais les entreprises ne peuvent plus intervenir avant que la couverture du bâtiment soit totalement achevée. La livraison de la salle polyvalente est prévue pour la fin-avril 2018.



MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE

Les travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux ont débuté au mois de décembre 2017. Plusieurs aménagements ont d'ores et déjà été réalisés à l'église de Roques et à l'aérodrome. Le chantier se poursuivra, tout au long de l'année 2018, selon un planning établi en concertation avec l'architecte et les entreprises.

Le chantier de la salle des fêtes du village devrait débuter fin mars. et devrait s'étaler sur trois mois. Avec la réalisation d'une nouvelle porte d'accès, la reprise des fenêtres et la reconstruction de sanitaires aux normes, il nécessitera la fermeture de cette salle, pendant toute la durée des travaux et les activités qui s'y déroulent, devront être suspendues. Toutefois, sauf imprévu, l'ouverture de ce chantier doit normalement, coïncider avec la livraison de la salle polyvalente, qui pourra, alors être utilisée par les associations. Sinon, une solution alternative sera recherchée.

PREVENTION

MONOXYDE DE CARBONNE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique. Il provient, essentiellement, du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou à l'éthanol.

Comment éviter les intoxications ?

- Avant l'hiver, faites contrôler vos installations par un professionnel ;
- veillez à une bonne ventilation du logement, en période de chauffage ;
- assurez vous de la bonne installation et du bon fonctionnement des appareils ;
- ne placez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé.



Que faire si on soupçonne une intoxication ?

- aérez immédiatement en ouvrant portes et fenêtres ;
- arrêtez, si possible, les appareils à combustion ;
- évacuez au plus vite les locaux et bâtiments ;
- appelez les secours à l'un de ces numéros d'urgence :

112, numéro unique d'urgence européen

18, sapeurs pompiers ;

15 SAMU

ne réintégrez les lieux qu'après avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs-pompiers.

FOYER RURAL

Toute l'équipe du Foyer Rural vous souhaite un belle année 2018 !



Quelques petites informations sur nos sections :

- **Informatique** : Présentations libres, gratuites pour les adhérents au Foyer et à leur famille.

4 séances les samedis à partir de 14h30, dans la salle informatique de l'école :

- Visiter l'intérieur d'un ordinateur (27/01)
- Internet et la sécurité informatique (4/02)
- Personnaliser son navigateur Internet (24/03)
- Nettoyer sa tablette/PC (14/04)

Accessible à tous, y compris aux débutants. Pré-inscription recommandée auprès de Cécile, au 06 46 70 34 33 ou cecile.parker@free.fr

氣功

- **Qi Gong** : Après les cours d'essai du mois de décembre, le foyer, en collaboration avec Isabelle (Association S.H.E.N.) vous propose des séances de Qi Gong tous les jeudis à 19h45 à la salle des fêtes.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter ou aller sur le site <http://qi-gong-shen.com/>

et toujours la sophrologie, la Zumba, le Stretching, la danse et la gym....

Prochains rendez-vous :

la chasse aux œufs, le lundi de Pâques, 2 avril ;

la Foulée Bourguignonne 2018, le dimanche 10 juin, pour une balade ou une course autour du Bourg.



PETANQUE



Au terme de la saison 2017, je voudrais remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'animation de notre club : les membres du bureau pour leur implication dans l'animation de notre club, les joueurs qui ont porté haut nos couleurs dans les différents concours, les bénévoles qui animent les mercredis après-midi, sous la houlette de M. CESSSES, MM Yves et Patrick LACOURT, qui ont fabriqué et remplacé les bancs de la place du Pradal, la famille JAM, qui nous prête gracieusement le hangar qui nous sert de boulodrome, les sponsors et l'ensemble de la Municipalité, sans qui nous ne pourrions participer à l'animation de notre village.

A l'aube d'une nouvelle saison, notre effectif est stable : 73 licenciés et 23 cartes « PETANQUE LOISIRS » Tous ceux qui souhaitent adhérer à notre club peuvent me contacter au 05 61 83 81 10 (répondeur laisser vos coordonnées) où le mercredi après-midi au local de la pétanque (où au boulodrome chez M. Jam, l'hiver).

Jacques BERGOGNE

AVAT

Résolution : en 2018, faire un vol en planeur

Les vols d'initiation sont à tarif préférentiel pour les riverains (80€ au lieu de 105€ pour les résidents de Bourg-Saint-Bernard, Moncabrier, Teulat et Bannière).

et si je souhaite passer le brevet de pilote de planeur

L'AVAT est d'abord, une école de formation au pilotage. Le coût du brevet est estimé à 1 350€ (ce tarif comprend les heures de vols, mises en l'air, frais de fonctionnement, licence, et cotisation). Pour les élèves de moins de 25 ans, les subventions peuvent atteindre 450 € !



En 2018, l'Assemblée générale de la Fédération française de Vol à Voile en Occitanie

Un événement important aura lieu cette année. L'AVAT a en effet invité la Fédération Française de Vol à Voile à faire son Assemblée générale annuelle dans notre belle région. Près de 250 pilotes responsables de clubs viendront de toute la France pour cet événement. Pour des raisons pratiques, c'est à Toulouse qu'aura lieu cette manifestation mais Bourg Saint Bernard n'est pas oublié, son blason figure sur le tableau officiel créé à cette occasion par le peintre collagiste Jean-Pierre CONDAT (www.descollagesdusud.fr) qui sera largement utilisé sur des cartes postales, affiches et autres supports.

L'AVAT en quelques chiffres

169 membres
2 salariés
9 brevets de pilote
2 685 heures en 3 349 vols
1 941 treuillées

Pour toute information contactez nous au 05.61.83.77.72

ou par mail : avat@wanadoo.fr

Retrouvez nous également sur Facebook : <https://www.facebook.com/AVAT.Planeur>

Nous recherchons un nouveau jeune du service civique pour début de mars pour des missions d'accueil, de communication / marketing, gestion du site WEB, tenue de stands, aide au treuillage
Rejoignez-nous !

CHASSE



Les membres du bureau se joignent à moi, en ce début d'année 2018, pour vous présenter nos meilleurs vœux.

La saison de chasse est presque finie et s'est déroulée dans un climat serein. Nous restons à l'écoute des propriétaires terriens, en cas de besoin. Des battues au renard seront très prochainement organisées.

Le président. J.Laffon

TENNIS

Si, par curiosité, vous souhaitez réaliser un service « slicé », un coup droit « lifté », si vous rêvez d'effectuer un amorti, un smash, ou le légendaire coup entre les jambes de Yannick Noah, alors rejoignez le Tennis Club de Bourg Saint Bernard !

En effet, pour cette nouvelle saison, le club redémarre son activité avec l'arrivée d'un nouveau moniteur diplômé d'Etat, Jean-Marc MOTTIN, qui vous montrera tout cela, les vendredis sur un des 5 créneaux suivants :

17h-18h: de débutant à niveau balle rouge pour les enfants 6-8 ans

18h-19h: du niveau orange à vert pour les enfants 9-11 ans

19h-20h: groupe adulte dames tout niveau

20h-21h: groupe ados

21h-22h: groupe adultes messieurs



Une nouvelle organisation de l'école de tennis propose aussi à nos ados, un tournoi homologué organisé sur le secteur, du 1er janvier au 30 juin 2018 et des rassemblements pour les plus jeunes ou les moins jeunes, comme la fête de Noël organisée au club de l'Hers, à Saint-Orens.

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à vous rapprocher de Jean-Marc (jm.mottin@gmail.com ou 06 09 61 87 77) ou de Richard, président du Club (tennisbsb@outlook.fr). Nous serons heureux de vous renseigner et de partager avec vous notre passion pour le tennis !

Agenda



Avril

- le 2 : la chasse aux oeufs

Mai

- le 1er : Foire à la Fadaise
- le 21 : footing du Bourg

Plus d'info sur l'agenda
www.lauragais-tourisme.fr

Votre intercommunalité a déménagé

Depuis fin décembre 2017, les services administratifs de la communauté de communes des Terres du Lauragais ont été regroupés sur un même site à Villefranche de Lauragais. Cependant, cette réorganisation n'impacte pas la proximité de certains services pour les administrés. Vous retrouverez toujours sur l'antenne de Caraman les services tels que l'assainissement non collectif, le portage de repas à domicile, la coordination des crèches et des Relais Assistantes Maternelles. De même, les permanences sociales, juridiques et environnementales sont maintenues (consultation gratuite d'un avocat, information et soutien aux tuteurs familiaux, conseils de la CAF et de la MSA, espace Info Energie).

Siège administratif : 73 avenue de la Fontasse
31 290 Villefranche de Lauragais
tél 05 31 50 45 40 courriel accueil@terres-du-lauragais.fr

Pôle de proximité de Caraman : 7 avenue du 8 mai 1945

31 460 Caraman
tél 05 62 18 42 80

Service SPANC : spanc@terres-du-lauragais.fr

Service portage de repas : portage.repas@terres-du-lauragais.fr

Coordination Petite enfance : coordinatrice-pe.caraman@terres-du-lauragais.fr



Une nouveauté en 2018 ! Le service urbanisme propose des permanences hebdomadaires destinées notamment aux administrés, le mardi de 9h à 12h15. Il est impératif de prendre rendez vous par téléphone auprès du secrétariat au 05 31 50 45 50.

L'actualité des Terres du Lauragais

Elaboré en partenariat avec le Conseil départemental, le nouveau site internet www.terres-du-lauragais.fr sera opérationnel courant janvier 2018. De même, le bulletin d'information vous permettra de suivre l'actualité de votre intercommunalité.

CARNET

Décès

Jeannette MAZIES, épouse GOMEZ, le 18 novembre 2017

Yvette ALIBERT, épouse MARTY, le 8 décembre 2017

Ernestine LACOURT, le 8 décembre 2017

Naissances

Emma DUFOURNEAUD, le 1er octobre 2017

Thomas CLAVERIE, le 9 octobre 2017

Malo TROTOUX, le 30 octobre 2017

Sohan ESPITALIER, le 12 novembre 2017

Clément MINGORANCE, le 17 décembre 2017

Valentin PERIOLE, le 8 janvier 2018

Athéna GUYOT, le 14 janvier 2018

Mariages

Julien TUBERT et Méline CHAIX, le 16 décembre 2017